



Fiche d'information 2 – Emplacement des filiales

Cinq filiales pour l'entretien lié à des projets

C'est sur des considérations économiques et géographiques que repose la subdivision du réseau des routes nationales en cinq zones gérées par des filiales. Les périmètres doivent être choisis de manière à engendrer un volume d'investissement le plus constant possible. Il convient par ailleurs de leur donner une taille suffisante pour que la gestion d'une « entreprise de construction » d'environ 25 à 30 employés soit rentable. Le siège d'une filiale doit se trouver à proximité des lieux d'intervention et être bien accessible par les transports publics. Concrètement, il se situera donc en dehors des grandes villes, le plus souvent dans des centres régionaux. Sur le plan de l'organisation, il importe que les limites de la zone d'une filiale coïncident avec celles des unités territoriales gérées par elle en ce qui concerne le gros entretien non lié à des projets et l'entretien courant.

Tâches des filiales

Les filiales assument l'essentiel des tâches de maître d'ouvrage en matière de construction/aménagement/élimination des goulets d'étranglement ainsi que d'entretien. Au nombre de ces travaux figurent le pilotage des projets élaborés par des tiers ; la planification des lots d'adjudication ; la définition des prestations ; l'exécution de la procédure d'acquisition et l'adjudication des marchés ; la gestion des contrats ; le suivi des chantiers, la réception des ouvrages et la surveillance des travaux sous garantie. En outre, les filiales recensent l'état des ouvrages et contrôlent les prestations des organismes responsables de l'entretien courant.

Au siège de l'OFROU, à Ittigen, la division Infrastructure routière assume les tâches suivantes :

- Haute surveillance sur l'ensemble des projets de routes nationales
- Elaboration des standards pour l'entretien d'exploitation
- Surveillance des activités liées à l'entretien courant
- Tous les travaux incombant à l'office en matière de subventions, d'approbations, de pilotage et de contrôle de gestion
- Aide aux filiales dans divers domaines spécialisés (construction et sécurité des tunnels, ouvrages d'art, lutte contre le bruit et protection de l'environnement, etc.)
- Elaboration des programmes de construction à long terme ainsi que des directives pour les filiales

Filiale d'Estavayer-le-Lac

- Le rayon d'action de cette filiale comprend les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et la partie occidentale de celui de Berne.
- Il est limité par les jonctions de Chiètres/A1, de Longeau/A5 et de Flamatt/A12 à l'est ainsi que de Bex Nord/A9 au sud.
- La longueur des tronçons totalise 446 kilomètres.
- La filiale gère les unités territoriales II (GE, FR, VD) et IX (NE, JU, BE).

Filiale de Thoun

- Cette filiale est compétente pour l'entretien lié à des projets concernant les routes nationales dans les cantons de Berne et du Valais.
- Son rayon d'action est délimité par les jonctions de Brünig/col de l'A8 et la sortie de service/voie de rebroussement près de Rechterswil sur l'A1 à l'est, les jonctions de Chiètres/A1 et de Flamatt/A12 à l'ouest ainsi que de Bex Nord/A9 au sud.
- La longueur des tronçons totalise 317 kilomètres.
- La filiale gère les unités territoriales I (BE) et III (VS).

Filiale de Zofingue

- Cette filiale est compétente pour les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Soleure, de Lucerne, de Zoug, d'Obwald, de Nidwald, d'Uri et de Schwyz et un petit tronçon dans le canton du Tessin (tunnel du Gothard jusqu'à la jonction d'Airolo).
- Son rayon d'action est délimité par les jonctions de Dietikon/A1 et de Blegi resp. Küssnacht/A4 à l'est, la sortie de service/voie de rebroussement près de Rechterswil sur l'A1, les jonctions de Longeau/A5 et de Brünig/col de l'A8 à l'ouest ainsi que d'Airolo/A2 au sud.
- La longueur des tronçons totalise 435 kilomètres.
- La filiale gère les unités territoriales VIII (AG, BS, BL, SO), X (LU, ZG, OW, NW) et XI (UR, SZ, TI).
- Les grands projets à réaliser sont les suivants : élargissement à six voies du tronçon Härkingen - Wiggertal/A1 et A2, réfection totale du tunnel de Belchen/A2 et élaboration du projet général de l'élargissement à six voies de l'A1 entre Luterbach et Härkingen.

Filiale de Bellinzone

- Cette filiale est compétente pour les cantons du Tessin et des Grisons.
- Son rayon d'action est délimité par la jonction d'Airolo/A2 et l'aire de ravitaillement Heidiland/A13 au nord.
- La longueur des tronçons totalise 298 kilomètres.
- La filiale gère les unités territoriales IV (TI) et V (GR).

Filiale de Winterthour

- Cette filiale est compétente pour les cantons de Zurich, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Thurgovie, d'Appenzell Rhodes-intérieures, d'Appenzell Rhodes-extérieures et de Glaris
- Son rayon d'action est délimité par les jonctions de Dietikon/A1 et de Blegi/A4 à l'ouest, par l'aire de ravitaillement Heidiland/A13 au sud.
- La longueur des tronçons totalise 423 kilomètres.
- La filiale gère les unités territoriales VI (TG, SG, GL, AI, AR) et VII (ZH, SH).